

Séance du 25 juin 2020

Nombre de membres

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont Pris part A la décision	Nombre De pouvoir
11	11	11	0

Date de la convocation

Jeudi 18 juin 2020

Date d'affichage

Jeudi 18 juin 2020

L'an deux mille vingt

et le jeudi 25 juin à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle des Fêtes à huis clos (afin de respecter les distanciations sociales et gestes barrières liés au coronavirus), sous la présidence de Mr Gilles BARDIN, Maire.

Présents : MMES Viviane HANOCQ, Christelle MAINGOT et Joëlle FANNI.

MRS Gilles BARDIN, Jérôme BOUCHET, Romuald CONEUF, Philippe VENDÉ, Yohan GUYOMARD, Olivier MOREAU, Jean-Paul PAULEAU et Jean BROUARD.

Secrétaire de séance : Viviane HANOCQ

**Objet de la délibération
n° 2020.35**

INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle fixant le montant de l'indemnité pour le gardiennage des églises communales au titre de l'année 2020, le Conseil Municipal décide de porter l'indemnité de gardiennage de l'église à 120,97 €.

**Objet de la délibération
n° 2020.36**

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2021

La commune se trouvant appelée à la constitution du jury d'assises pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose de tirer au sort le juré. La personne tirée au sort conformément aux directives de la Préfecture est :

Mr BEUGNET Dominique

**Objet de la délibération
n° 2020.37**

ECLAIRAGE EXTERIEUR SALLE DES FETES

Le Conseil décide de retenir l'entreprise ALDEBERT Laurent pour l'installation de l'éclairage extérieur sur le pignon de la Salle des Fêtes (côté containers de tri sélectif). Ces travaux s'élèvent à la somme de 169,07 € H.T.

**Objet de la délibération
n° 2020.38**

CLÉS SALLE DES FETES ET ECOLE

Le Conseil décide de retenir l'entreprise BROUTIN pour la création d'un passe général de clés à la salle des fêtes et à l'école. Cette installation s'élève à la somme de 489 € H.T.

**Objet de la délibération
n° 2020.39**

**INSTALLATION DE DEUX CAMERAS
SUPPLÉMENTAIRES AUX ABORDS DE LA MAIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place deux caméras de vidéo surveillance supplémentaires aux abords de la Mairie dans le Bourg.

Cette installation sera réalisée par l'entreprise Maine Sécurité Incendie pour une somme de 887,33 € H.T.

**Objet de la délibération
n° 2020.40**

**ACQUISITION D'UN CHARIOT DE MENAGE POUR
L'ECOLE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition d'un chariot de ménage pour l'école auprès de la société Bernard pour un montant de 313 € H.T.

**Objet de la délibération
n° 2020.41**

CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le renouvellement de la convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Maine-et-Loire. Ce service comprend l'établissement des bulletins de paye, des déclarations de fin d'année (URSSAF, CNARCL, IRCANTEC...) et la transmission des données annuelles par procédure DADSU.

**Objet de la délibération
n° 2020.42**

INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES THOUET / LOIRE

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire va faire réaliser l'inventaire des zones humides sur 24 communes de son territoire en 2020 et 2021. Cet inventaire sera réalisé conformément au document "Modalités d'inventaire des zones humides du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Thouet".

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Thouet, ayant élaboré ce document, souhaite que les inventaires des zones humides accordent une grande importance à l'échelon communal et à la mobilisation du savoir local. Aussi, il est nécessaire que soit créé dans chacune des communes un **Groupe d'Acteurs Locaux (GAL)**, dont la composition sera actée par une délibération du conseil municipal.

Ce Groupe d'Acteurs Locaux sera réuni deux fois au cours de l'inventaire :

- une première fois pour que lui soient présentées la méthode, le prestataire et les zones pré-identifiées à prospecter, en discuter
- une seconde fois pour lui présenter les résultats et les commenter.

Les élus décident donc de constituer le GAL de la manière suivante :

Mr Gilles BARDIN, Maire
Mr Yohan GUYOMARD, référent agricole
Mr Jean BROUARD, référent chasse et pêche

**Objet de la délibération
n° 2020.43**

**MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DE
TERRAIN PRÈS DU HANGAR COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition de Mr GEORGET Daniel (Elagueur, bûcheron) une partie du terrain communal (environ 500m²) cadastré ZK25 près de l'antenne de radiotéléphonie mobile.

Ce terrain lui servira de dépôt pour y stocker du bois de stockage, des copeaux et des pieux. A cet effet, Mr le Maire signera une convention à titre payant avec cet administré.

**Objet de la délibération
n° 2020.44**

VENTE DE DEUX CORDES DE BOIS

Suite aux travaux réalisés au chemin du Vivier des Rainettes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de vendre deux cordes de bois au prix de 110 €.

**Objet de la délibération
n° 2020.45**

CAUTION DE LA SALLE DES FETES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de porter le montant de la caution de la salle des fêtes à 800€ à compter du 1^{er} septembre 2020. Cette augmentation vise à couvrir l'éventuelle perte de clés du passe général.